

# SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Guardian (CHF)

## Rapport annuel au 15 mars 2020

---

### Table des matières

Direction du fonds et organisation .....	2
Information aux investisseurs .....	3
Utilisation du revenu net .....	3
Chiffres comptables .....	4
Inventaire et transactions .....	6
Notes aux états financiers .....	9
Rapport de performance .....	10
Rapport abrégé de la société d'audit .....	11



Quai de l'île 17  
Case postale 2251  
CH-1211 Genève 2

[www.bcge.ch](http://www.bcge.ch)



Rue du Maupas 2  
Case postale 6249  
CH-1002 Lausanne

[www.gerifonds.ch](http://www.gerifonds.ch)

## Direction du fonds et organisation

---

### Direction du fonds

GERIFONDS SA  
Rue du Maupas 2  
Case postale 6249  
1002 Lausanne

### Conseil d'administration

Stefan BICHSEL  
Président  
Directeur général, BCV

Florian MAGNOLLAY  
Vice-président

Patrick BOTTERON  
Membre  
Directeur, BCV

Christian BEYELER  
Membre

Oren-Olivier PUDER  
Membre

### Organe de gestion

Christian CARRON, directeur  
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint  
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur  
Frédéric NICOLA, sous-directeur  
Antonio SCORRANO, sous-directeur

### Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

### Société d'audit

KPMG SA  
Esplanade de Pont-Rouge 6  
1212 Grand-Lancy

### Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne  
Banque Cantonale de Genève, Genève

### Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds  
à Banque Cantonale de Genève, Genève

## Information aux investisseurs

---

### Modification concernant la direction du fonds

La composition du conseil d'administration de la direction du fonds est modifiée de la manière suivante, à compter du 4 juin 2019 :

- départ de M. Christian Pella, vice-président ;
- désignation de M. Florian Magnollay, membre, en tant que nouveau vice-président ;
- nomination de M. Oren-Olivier Puder, en tant que nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

### Utilisation du revenu net au 15 mars 2020

---

Date Ex VNI : 17/06/2020

Date de paiement : 19/06/2020

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
	Non	2	CHF	0.85	0.2975	0.5525	0.5525

## Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.19 (Lancement 16.04.18)	
		15.03.20	du fonds) 15.03.19
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	22'428'337.23	15'163'583.82
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	98.37	101.04
Total Expense Ratio (TER) synthétique		1.22%	1.13%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

### Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.20	15.03.19
Avoirs en banque		
à vue	855'802.85	1'651'103.75
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	21'525'357.50	13'505'557.00
Autres actifs	64'188.80	17'177.00
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>22'445'349.15</b>	<b>15'173'837.75</b>
Engagements envers les banques à court terme	-167.56	-398.68
Autres engagements	-16'844.36	-9'855.25
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>22'428'337.23</b>	<b>15'163'583.82</b>

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	16.03.19 (Lancement 16.04.18)	15.03.19
		15.03.20	du fonds)
Position au début de la période comptable / Emission initiale		150'079	16'450
Parts émises		110'760	133'779
Parts rachetées		-32'834	-150
<b>Position à la fin de la période comptable</b>		<b>228'005</b>	<b>150'079</b>

### Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable / Fortune nette du fonds à l'émission	15'163'583.82	1'645'000.00
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-60'031.60	0.00
Solde des mouvements de parts	7'998'394.12	13'261'341.42
Résultat total	-673'609.11	257'242.40
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>22'428'337.23</b>	<b>15'163'583.82</b>

<b>Compte de résultat</b>	<b>Période comptable</b>	<b>16.03.19</b>	(Lancement <b>16.04.18</b>
		<b>15.03.20</b>	du fonds) <b>15.03.19</b>
<b>Revenus</b>			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		0.02	0.02
Intérêts négatifs		-13'286.65	-5'979.31
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		202'760.17	62'285.67
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		12'936.44	37'041.79
<b>Total des revenus</b>		<b>202'409.98</b>	<b>93'348.17</b>
<b>Charges</b>			
Intérêts passifs		0.00	-0.04
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-188'580.91	-72'108.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-4'445.46	-48.76
<b>Total des charges</b>		<b>-193'026.37</b>	<b>-72'156.80</b>
<b>Résultat net avant ajustements</b>		<b>9'383.61</b>	<b>21'191.37</b>
Ajustements fiscaux *		193'376.56	41'094.30
<b>Résultat net</b>		<b>202'760.17</b>	<b>62'285.67</b>
Gains et pertes de capital réalisés		-157'703.29	-41'094.30
<b>Résultat réalisé</b>		<b>45'056.88</b>	<b>21'191.37</b>
Gains et pertes de capital non réalisés		-718'665.99	236'051.03
<b>Résultat total</b>		<b>-673'609.11</b>	<b>257'242.40</b>

	<b>Période comptable</b>	<b>16.03.19</b>	(Lancement <b>16.04.18</b>
		<b>15.03.20</b>	du fonds) <b>15.03.19</b>
<b>Utilisation du résultat du fonds</b>			
Résultat net		202'760.17	62'285.67
Report de l'année précédente		2'254.07	0.00
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>		<b>205'014.24</b>	<b>62'285.67</b>
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		193'804.25	60'031.60
Report à compte nouveau		11'209.99	2'254.07
<b>Total</b>		<b>205'014.24</b>	<b>62'285.67</b>

\* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

## Inventaire et transactions

### Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
<b>Valeurs mobilières non cotées en bourse</b>						
<b>Parts d'autres placements collectifs</b>					<b>21'525'357.50</b>	<b>95.90</b>
CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	45'750	CHF	99.64	4'558'530.00	20.31
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	5'900	CHF	93.22	549'998.00	2.45
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	44'000	CHF	100.65	4'428'600.00	19.73
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	14'750	CHF	65.58	967'305.00	4.31
CH0230260413	CSIF (CH) Bond Switzerland Domestic AAA-BBB Blue -FB-	2'650	CHF	1'085.52	2'876'628.00	12.81
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI @ -I-	19'000	CHF	108.94	2'069'860.00	9.22
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET - Synchrony High Dividend Swiss Stocks -M-	6'100	CHF	97.39	594'079.00	2.65
<b>Suisse</b>					<b>16'045'000.00</b>	<b>71.48</b>
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	44'250	CHF	101.59	4'495'357.50	20.03
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS-Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) I Cap.	10'000	CHF	98.50	985'000.00	4.39
<b>Luxembourg</b>					<b>5'480'357.50</b>	<b>24.42</b>

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	855'802.85	3.81
Parts d'autres placements collectifs	21'525'357.50	95.90
Autres actifs	64'188.80	0.29
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>22'445'349.15</b>	<b>100.00</b>
Engagements envers les banques à court terme	-167.56	
Autres engagements	-16'844.36	
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>22'428'337.23</b>	

## Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

<b>Engagement du fonds</b>	<b>% de la fortune nette</b>	<b>Montant</b>
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
<b>Informations supplémentaires et opérations hors-bilan</b>		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
<b>Type et montant des sûretés acceptées</b>		
Aucune sûreté acceptée		0

## Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

### Positions ouvertes à la fin de la période comptable

#### Parts d'autres placements collectifs

CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	18'775	1'775
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	6'850	2'950
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	19'000	1'500
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	16'825	7'325
CH0230260413	CSIF (CH) Bond Switzerland Domestic AAA-BBB Blue -FB-	925	
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI ® -I-	6'575	1'575
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET - Synchrony High Dividend Swiss Stocks -M-	2'000	
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	18'900	1'650
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS-Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) I Cap.	10'000	

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

## Notes aux états financiers

### Commissions

<b>SYNCHRONY (CH) FUNDS</b>	<b>Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds</b>	<b>Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs</b>
Synchrony (CH) Guardian (CHF)	0.90%*	Max. 2.50%

\* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

### Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'un fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

## Rapport de performance

---

		2018	2019	2020 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 16.04.18)	%	-2.26	6.69	-5.30

### Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

## Rapport abrégé de la société d'audit

---

### Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY (CH) FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony (CH) Defensive (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (EUR)
- Synchrony (CH) Dynamic (CHF)
- Synchrony (CH) World Equity (CHF)
- Synchrony (CH) Guardian (CHF)

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2020.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds*

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2020 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Alexandre Breysse  
*Expert-réviseur agréé*

Genève, le 10 juillet 2020

#### *Annexe:*

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC